

FORMATION

Prévenir violences sexuelles, agissements sexistes, harcèlement et discriminations en milieu professionnel



Format d'intervention



Présentiel

Mode d'intervention



Intra Inter

Votre secteur d'activité


S Santé **M** Médico-Social

T Territorial

Vous êtes

Encadrant ou agent de collectivité territoriale

Date et lieu

 [Pour l'inter](#) : information disponible sur le site www.relyens.eu
[Pour l'intra](#) : sur demande

- 1 jour : 09h00 –17h00
- 12 participants maximum

Tarifs pour les acteurs des soins

 Inter : 320€
Intra : devis sur demande

Référence OV79

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- **Connaître** le cadre juridique relatif au harcèlement, aux violences sexuelles et sexistes, aux discriminations.
- **Prévenir** les situations de harcèlement, de violences sexuelles, les agissements sexistes et les discriminations.
- **Réagir** face à une situation de violence sexuelle et sexiste ou des discriminations.

PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

INTERVENANT

Formation animée par un(e) consultant(e) spécialisé(e) en management des ressources humaines..

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Quizz, jeu, vidéo, alternance d'apports théoriques, de retours d'expérience et de mises en situation.

PROGRAMME

1 – Le cadre réglementaire

- Comprendre les violences sexistes et sexuelles (VSS)
- Comprendre le harcèlement moral
- Comprendre les discriminations

2 - Prévenir les VSS, le harcèlement et les discriminations

- Connaitre le cadre juridique
- Les enjeux de la santé au travail
- Les acteurs de la prévention & leur rôle
- Mettre en place un dispositif de signalement

3 – Réagir face aux VSS, au harcèlement, aux discriminations : le rôle de l'encadrement

- Le dispositif de signalement et de prise en charge défini dans le décret 2020-256 du 13 mars 2020
- Les caractéristiques fondamentales de l'entretien avec une victime présumée
- Les outils managériaux au regard des différentes situations
- Définir son plan d'action pour prévenir les VSS, le harcèlement et les discriminations

EVALUATION

Tout au long de la formation des exercices ou des quiz permettent d'évaluer l'acquisition des connaissances et des compétences et l'atteinte des objectifs. Une évaluation de la satisfaction des participants est recueillie en fin de formation



formation.rrh@relyens.eu



+33 (0)2 48 48 15 15

Relyens SPS

CS 80006 - 18020 BOURGES Cedex - FRANCE
www.relyens.eu

S.A. au capital de 52 875 € - Société de courtage d'assurance -
335 171 096 RCS Bourges
Siège social : Route de Creton - 18110 VASSELAY -
N° ORIAS 07000 814 - www.orias.fr
Organisme de formation professionnelle déclaré sous le
n° 24180125318 auprès du Préfet de région